

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 10 septembre 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
Pour la délibération n°24-072 à 24-084 incluse	24	07	02	31
Pour la délibération n°24-085	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-086 à 24-097 incluse	24	07	02	30
Pour la délibération n°24-098	23	07	03	30
Pour la délibération n°24-099 à 24-100 incluse	22	07	04	29
Pour la délibération n°24-101 à 24-109 incluse	24	07	02	31

Secrétaire : M. RIVET

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mmes ROUZÉE, OUADAH Adjoints, M. JUHEL, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMNE, M. GAUTIER, Mme LEMAN, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL MM. TOKDEMIR, RIVET, ORTEGA Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

8

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. Jean-Pierre DUVÉRÉ ayant donné pouvoir à M. Daniel GERMAIN
- Mme Sylvie LANGEARD ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. Jean-Louis BAUCHARD ayant donné pouvoir à M. José PIRES
- M. Daniel JUBERT ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Christian WUILQUE ayant donné pouvoir à François-Xavier PRIOLLAUD
- M. Gaëtan BAZIRE ayant donné pouvoir à Mme Maryline MICHAUD
- M. Philippe BRUN ayant donné pouvoir à Mme Nolwenn LÉOSTIC

ABSENT : M. SAVY, Mme SEGHIR

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 24-092 Convention d'accueil des jeunes Surveillais dans les structures de loisirs lovériennes

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE LE

19 SEP. 2024

AFFICHÉ LE

19 SEP. 2024

Le Maire

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-092-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20240916-24-092-DE
Date de télétransmission : 19/09/2024
Date de réception préfecture : 19/09/2024

N° 24 –092

CONVENTION D'ACCUEIL DES JEUNES SURVILLAIS DANS LES STRUCTURES DE LOISIRS LOVÉRIENNES

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que dans une logique territoriale et de solidarité intercommunale, les accueils de loisirs de la ville de Louviers accueillent régulièrement des enfants d'autres communes du bassin de vie.

Le Conseil municipal de la commune de Surville souhaite apporter une aide financière de 4,00 € par jour et par enfant survillais qui fréquentera les accueils de loisirs de Louviers durant la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

L'aide financière accordée par la commune de Surville à ses administrés est contingentée à 21 jours d'accueil par enfant.

Le tarif appliqué aux familles survillaises sera donc :

- Du 1^{er} au 21^{ème} jour d'inscription : celui appliqué aux extérieurs à la Ville de Louviers après déduction de l'aide financière de 4,00 € de la commune de Surville,
- A partir du 22^{ème} jour d'inscription, celui appliqué aux extérieurs à la ville de Louviers en intégralité.

Les éléments déterminant les relations administratives entre les deux communes sont établis dans la convention en annexe.

Les conditions pédagogiques de l'accueil des enfants sont régies par le projet éducatif et le règlement de fonctionnement des établissements de la commune de Louviers.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29

Vu la délibération de la commune de Surville du 18 mars 2024,

Considérant le projet de convention joint en annexe de la présente délibération,

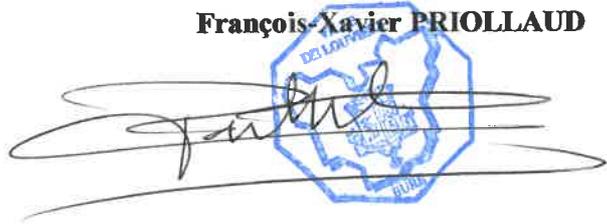
APPROUVE les termes de la convention à intervenir avec la commune de Surville.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Adoptée à l'unanimité

**Pour copie conforme
Le Maire,**

François-Xavier PRIOLLAUD

A handwritten signature in black ink is written over a blue octagonal official stamp. The stamp contains the text 'DE LA PREFECTURE' at the top and 'MUNICIPALITE' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp.